Image not found or type unknown

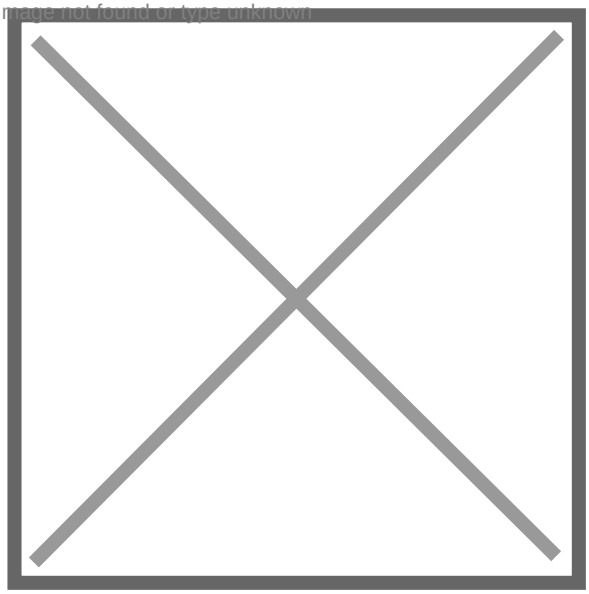

Récupération des heures supplémentaires et conditions de travail

Par **cocolain**, le **12/03/2008** à **14:57**

Je travaille dans une usine agroalimentaire, et nous effectuons pas mal d'heures supplémentaires que nous accumulons (jusqu'à plus de 100 heures pour certains); nous les récupérions semaine par semaine, mais on nous a annoncé que nous ne les récupérerions plus que par journées.

° A-t-on le droit de refuser de les récupérer et exiger le paiement de ces heures?

° Qui décide du moment et des jours en questions? le patron? le salarié? en concertation?

° Peut-on refuser de faire des heures supplémentaires?

Il nous arrive par ailleurs de ne pas avoir beaucoup de travail et on nous faire alors récupérer une heure là, une autre ici.

° Est-ce légal?

° A-t-on le droit d'exiger de faire notre temps de travail hebdomadaire même si le travail manque?

De plus, nous sommes ultra majoritairement des femmes; sur les lignes, nous portons les colis qui peuvent atteindre jusqu'à une vingtaine de kilos;

° Quel est le poids maximal qu'on a le droit de nous faire porter?

° Pouvons-nous exiger la présence d'un homme pour porter?

Enfin, nos changements d'horaire ne sont connus de nous que lorsqu'ils prennent effet : des commandes peuvent être acceptées à 18h et nous sommes contraintes à rester jusqu'à ce que cette commande soit prête, indépendamment de nos emplois du temps "hors profession".

° Quel est le délai dans lequel l'entreprise est tenue de nous informer lorsque nous devons effectuer un temps de travail supplémentaire?

° Pouvons-nous refuser de rester à défaut d'avoir été prévenu suffisamment tôt pour prendre des dispositions personnelles visant notre vie privée?

° A-t-on un moyen de se défendre sans risquer les représailles de l'entreprise?

Les "punitions" sont coutumières au sein de notre entreprise, c'est pourquoi vous comprendrez cette dernière question.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes questions, multiples je le concède, au combien importantes pour faire évoluer nos conditions de travail, et vous remercie de bien vouloir y répondre et m'aiguiller dans ma démarche.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés